

DECISION DU PRESIDENT

N°2024-353

Avenant n°2 au marché 2023-20 CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES JEUNES 44320

CHAUMES-EN-RETZ

LOT N°1 : VRD - GROS ŒUVRE - AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la Présidente et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU le marché n°2023-20 CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES JEUNES 44320 CHAUMES-EN-RETZ LOT N°1 : VRD - GROS ŒUVRE - AMENAGEMENTS EXTERIEURS, attribué à la société FL CONSTRUCTIONS et notifié le 4 octobre 2023,
- VU l'avenant 1 au marché 2023-20 Lot 1 notifié le 18/06/2024

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024,

CONSIDERANT le besoin de travaux complémentaires relatifs à l'allée en pavés pour accès PMR

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un avenant n°2 entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société FL CONSTRUCTIONS.

ARTICLE 2 : L'avenant a une incidence financière (+ 1 883,75 € HT). Le montant du marché est porté à 138 665,90 € HT soit 166 399,08 € TTC, soit une augmentation de 2.35 % (par rapport au montant initial).

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 2 août 2024

La Présidente,
Pascale BRIAN

La Présidente,

Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240802-2-AU

Réception par le Sous-Préfet : 02-08-2024

Acte mis en ligne le 23-08-2024

Publication le : 02-08-2024